

Guide du tri

Le guide du tri de la Communauté de Communes du Sud Territoire





Emballages métalliques



Briques alimentaires



Papiers, journaux, magazines



Emballages en carton



Uniquement bouteilles et flacons en plastique



Restes de repas



Déchets en plastique qui ne sont pas des emballages



Barquettes en plastique et en polystyrène



Couches culottes



Sacs et suremballages plastique



Pots de crème et de yaourt





**Bouteilles en verre
(sans bouchons)**



**Pots et bocaux en verre
(sans couvercles)**

**A DEPOSER DANS VOTRE
BAC D'ORDURES MENAGERES**



Pelures de fruits et légumes



**Fleurs fanées, feuilles mortes,
tontes de gazon**



Coquilles d'oeufs



Filtre et marcs à café

**DANS LE COMPOSTEUR
JE DEPOSE TOUS
DECHETS ORGANIQUES**

QUELQUES INFOS

Trier ses déchets permet de les recycler...



Un bac à changer ou à remplacer? Inutilisable, détérioré, volé, changement au sein du foyer, déménagement appelez le **03 84 23 50 81**.

La qualité du tri est très importante pour la réussite du recyclage; c'est pourquoi si le bac de tri que vous avez présenté contient des déchets non recyclables et en sac, il ne sera pas collecté. Pour tout renseignement vous pouvez contacter l'ambassadrice du tri au **06 80 95 60 86**.

Pour gagner de la place vous pouvez compacter vos emballages mais ne les emboîtez pas les uns dans les autres.

Pour faciliter les opérations de collecte et assurer la sécurité des agents qui les réalisent, nous vous demandons de présenter vos bacs à l'emplacement défini par le Service Ordures Ménagères. Ils doivent pouvoir manipuler facilement les conteneurs, pour cela les déchets ne doivent pas dépasser le dessus du niveau supérieur du conteneur, le couvercle doit pouvoir être fermé sans effort et sans compression du contenu, aucun sac ne doit être déposé à côté du bac.

Vous devez sortir vos bacs la veille du jour de collecte et les rentrer dès que possible après le ramassage.



Le "point vert" figure sur 95 % des emballages des produits que nous retrouvons dans les rayons. Mais attention !

Contrairement à ce que beaucoup croient, il ne signifie en aucun cas que l'emballage sur lequel il figure est recyclable ! il permet "seulement" de reconnaître qu'une entreprise ayant mis ce produit sur le marché est partenaire du programme français de valorisation des emballages ménagers.

